

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016 PROCES-VERBAL

PRESENTS (22) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme ETEVE, M. TROADEC, Mme CHAHABIAN, Mme BATTE, Mme KASPRZYK, M. FOSSEY, M. LAURETTA, Mme INACIO, Mme MARCHAND, Mme MAURIN, Mme CAZALET, M. TEISSIER, Mme NOWACKI, M. CARDIN, M. GERVAIS, Mme VIALA, Mme LAFITTE, Mme ROMAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, Mme GARNIER à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, M. SAURINA à M. SEGUELA, M. YANG à M. TROADEC, M. SORRIAUX à M. GERVAIS, M. RICHARD à Mme LAFITTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRONC.

En début de séance, M. le Maire fait passer plusieurs informations à l'assemblée :

- **LIDL :** la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) réunie le 12 février 2016 a émis un avis défavorable à l'unanimité contre le projet d'implantation d'un supermarché. Un appel est possible devant la CNAC (commission nationale). Les commerçants en ont été informés, ils avaient d'ailleurs été associés à la démarche lors d'une réunion à laquelle ils sont venus nombreux, en présence de plusieurs représentants de la CCI, dont le Président, le 8 février dernier. A ce moment, ils ont aussi exprimé sans ambiguïté leur opposition à ce projet.
- **Exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales » :** suite à la délibération communautaire du 8 février 2015, c'est désormais Nîmes Métropole qui exerce et finance cette compétence dans les zones urbanisées ou à urbaniser telles que définies dans le PLU. Sont donc pris en charge :
 - o Fossé (enherbé, bétonné ou ouvrage en béton préfabriqué)
 - o Bassin de rétention, bassin d'infiltration
 - o Grilles et avaloirs
 - o canalisations enterrées pluviales et regards de visite
 - o Station de relevage des eaux pluviales...

A la demande de M. GERVAIS, une clarification est faite sur la situation des agents et la distinction avec la gestion de la station d'épuration.

- **Course pédestre du RCBM** du dimanche 28 février : l'association a rapidement su utilisé la subvention de 700 € votée en 2015 pour cette première manifestation. M. TEISSIER informe qu'à ce jour 264 personnes se sont inscrites.
- **Les travaux de la grand'rue** avancent tout à fait correctement et devraient être finis mi-mars. A l'issue une inauguration sera faite. Les zones bleues seront rétablies à 30 minutes, une place de parking supplémentaire sera installée.
- **Immeuble Le Tropézien :** le groupe ARCADE qui réalise 21 logements rue des arènes vient d'informer du lancement des travaux. Les grosses opérations de démolitions ne commenceront que fin mars. Elles seront suivies du gros œuvre jusqu'à fin avril. Pendant cette période, la rue des arènes sera bloquée et un système de déviation sera prévu. Une communication sera faite auprès des parents et des commerçants. ARCADE s'assurera de la

sécurité de cette zone de chantier. Sur cette période, la rue de la République ne sera bloquée que 2 jours.

- **Etudes hydrauliques** : une consultation des entreprises a été faite pour les études hydrauliques de la ZAC de Bonice et du complexe sportif. 7 offres ont été reçues et l'analyse est en cours.
- **Ecoles** : le rectorat vient de confirmer la suppression d'une classe à l'école maternelle pour la rentrée 2016/2017. Une classe devrait également être supprimée à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2016

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016. Il propose aux élus que les prochaines remarques sur les procès-verbaux soient transmises 48 heures (compte non tenu des samedi, dimanche et jour férié) avant la séance du conseil afin que l'approbation soit plus opérationnelle.

M. GERVAIS apprécie les retours d'informations faites par M. le Maire suite aux demandes des élus en séance.

Mme LAFITTE souligne les corrections à apporter :

- page 6 : Subvention SUN ALB, 4^{ème} paragraphe, corriger la somme de 1 000 € et indiquer à la place 9 050 €.
- Page 10 : le point demandé concerne la mission locale.

Après ces discussions, le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

M. SEQUELA présente le débat d'orientation budgétaire (DOB) 2016 qui permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il précise que les éléments financiers donnés ne sont pas définitifs et seront affinés et ajustés lors de l'élaboration du budget qui sera voté au cours d'une séance ultérieure, fin mars.

La présentation donne lieu à des échanges, des précisions et des suggestions d'amélioration. A l'issue, M. GERVAIS fait part à l'assemblée de son analyse (ci-annexée).

Après ces discussions, il est donc pris acte de ce débat d'orientation budgétaire 2016.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CANTINE

M. TROADEC informe que Marie PENNACHIO sollicite le remboursement de 35,10 € payés pour la cantine de février pour sa fille Camille AUDEBERT qui change d'établissement à cette date. La somme a bien été encaissée par la commune (paiement par carte bleue du 11 janvier 2016).

Il propose donc au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de la somme de trente-cinq euros et dix centimes à Mme PENNACHIO.

Aucune question n'étant posée, ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS SPORTIFS PAR SUN ALB : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Mme TRONC rappelle que par délibération du 28 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat avec l'association SUN ALB pour la mise à disposition de deux intervenants sportifs pendant le temps scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

L'article 2 de cette convention prévoyait les modalités de versement de cette subvention. Comme en 2015, il est donc proposé de verser, pour la période de janvier à juin 2016, une aide financière de forfaitaire de 6000 €, identique à celle attribuée au premier semestre 2015.

Aucune question n'étant posée, le versement de cette subvention est approuvé à l'unanimité.

ECOLE CHARLES PEGUY : SUBVENTION A VERSER AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

M. TROADEC informe que le contrat enfance-jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales du Gard pour la période 2014/2017 prévoit un partenariat entre la commune et l'école Charles Péguy qui a pour but de promouvoir les activités péri-scolaires à l'école. Il prévoit de verser annuellement une subvention à l'OGEC pour financer le salaire restant dû, après déduction de 70 % de la participation de l'ASP (Agence de services et de paiement, ex-CNASEA) pour un (en 2014) ou deux (à partir de 2015) animateurs recrutés en contrat aidé à raison de 20 heures hebdomadaires. Le débat d'orientation budgétaire de 2015 prévoyait également que : « deux contrats aidés en poste à l'école Charles Péguy seront pris en charge comme prévu dans le contrat enfance jeunesse 2014/2017. »

Pour 2014 et 2015, le montant à subventionner a été calculé selon les modalités ci-dessous :

- 2014 : 151.67 h x 20 / 35h x 12 mois x 9.53 € = 9 911.42 € dont 30% = 2 973.43 €
- 2015 : 151.67 h x 20 / 35h x 12 mois x 9.61 € = 9 994.62 € dont 30 % = 2 998.37 € et pour 2 CAE = 5 996.74 €
- Total 2014 et 2015 : 8 970.17 €.

Aucune question n'étant posée, le versement de l'aide financière à l'OGEC Charles Péguy d'un montant de 8 970,17 € correspondant aux termes du contrat enfance jeunesse 2014/2017 et l'inscription au budget général 2016 sont adoptés à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

M. SEQUELA rappelle que lors de sa séance du 10 septembre 2015, le comité technique a approuvé le règlement intérieur des services et « la charte informatique ». Le comité d'hygiène et de sécurité au travail a également donné un avis favorable lors de la séance du 21 janvier 2016. Toute modification ultérieure devra être soumise aux instances paritaires et validée par le Conseil Municipal.

Il rappelle que le règlement intérieur, non obligatoire, est le document qui détermine les conditions d'exécution du travail dans les services municipaux. Ce règlement s'applique tant aux agents titulaires que contractuels à qui il sera notifié.

M. GERVAIS intervient pour signaler que ce document comporte plusieurs incorrections et qu'il conviendrait de retirer la délibération pour pouvoir en discuter préalablement. Il propose d'ailleurs de s'associer à cette réflexion.

Après discussion, le nouveau règlement intérieur est adopté avec une abstention (Mme VIALA) et une voix contre (M. GERVAIS). Il est cependant convenu que ce document sera retravaillé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE ADMINISTRATIF

M. SEGUELA explique que suite au recrutement de la nouvelle directrice générale des services (DGS) en décembre 2015 et afin de corriger le grade du DGS en congé spécial, le tableau des effectifs du service administratif a dû être mis à jour. Il est désormais ainsi établi et validé par le comité technique du 21 janvier 2016 :

	Situation au 01.04.2015		Situation au 01.12.2015	
	Emplois budgétés	Emplois pourvus	Emplois budgétés	Emplois pourvus
Directeur général des services	1	0	1	1
Attaché principal			1	1
Attaché	3	3	1	1
Rédacteur (chef) principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Rédacteur	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	4	4	4
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	9	7	9	7

Après les remarques de M. GERVAIS sur les décomptes, la mise à jour de ce tableau est adoptée à l'unanimité.

INSTALLATION DE TBI A L'ECOLE ELEMENTAIRE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. TROADEC informe que la commune prévoit d'améliorer l'équipement pédagogique de l'école élémentaire, en installant dès cette année 5 tableaux blancs interactifs (TBI). L'équipe enseignante se montre réceptive à cette démarche. Le budget prévisionnel, comprenant l'équipement informatique, les TBI et les vidéoprojecteurs et les tableaux blanc simples est de 13 000 € HT. Pour le financer, une dotation parlementaire est attendue.

Mme ROMAN regrette qu'une commission scolaire n'ait pas été programmée à ce sujet et rappelle que les enseignants souhaitaient des vidéoprojecteurs interactifs (VPI). M. TROADEC répond que renseignements pris auprès des services informatiques de Nîmes Métropole, les vidéoprojecteurs ne sont pas aussi performants que les TBI (problèmes de reflets et de fatigue visuelle). Par ailleurs le choix des TBI a été validé avec des enseignants qui souhaitaient aller rapidement en ce sens.

Après discussions, ce projet et cette demande de financement sont adoptés à l'unanimité.

PLAN D'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES

Mme ETEVE informe qu'afin de valoriser la qualité du cadre de vie des Bouillarguais et celle de l'eau qui leur est distribuée, il est proposé de s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration de ses Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). Le sujet a été évoqué en commission environnement le 10 décembre 2015 et permet d'anticiper une obligation.

Le PAPPH est un plan communal dont l'objectif est de limiter le recours aux intrants (herbicides, insecticides, fongicides et engrais) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière...). Il s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable car il permet de :

- Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques
- Être exemplaire auprès de l'ensemble des utilisateurs d'engrais de produits phytosanitaires qui doivent, eux aussi, changer leurs pratiques : professionnels agricoles, jardiniers amateurs, gestionnaires d'infrastructures
- Participer à la reconquête de la qualité de l'eau et pérenniser l'usage de nos captages publics d'eau potable dans les nappes de la Vistrenque et des Costières
- Participer aux démarches d'économie d'eau voulue par la commune

Ce PAPPH, réalisé par un bureau d'études, se décompose en plusieurs étapes :

1. Réalisation d'un bilan approfondi des pratiques d'entretien des espaces communaux en association avec les agents
2. Définition des enjeux par secteur, en lien avec la qualité de l'eau, la santé des habitants et la réglementation
3. Définition des objectifs d'entretien par secteurs avec les élus et les responsables techniques
4. Préconisations de changement de pratiques sur la base du diagnostic et des objectifs fixés. Réalisation de documents opérationnels permettant de les mettre en œuvre
5. Formation des agents techniques et sensibilisation des administrés à la démarche
6. Suivi de la première année de mise en œuvre afin de répondre de manière concrète aux problèmes posés par les changements de pratiques

La commune sera accompagnée gratuitement dans cette étude par le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières dans le cadre de sa mission d'appui technique à ses membres. Des outils de communication seront notamment mis à disposition de la collectivité pour sensibiliser les différents publics (exposition, livrets, articles...).

Le montant de l'étude devrait s'élever à 14.400 € avec un plan de financement prévisionnel ainsi établi :

	Pourcentage aide	Montant
Agence de l'Eau	60 %	8 640 €
Conseil Départemental du Gard	20 %	2 880 €
Autofinancement (part communale)	20 %	2 880 €
Total	100 %	14 400 €

M. GERVAIS rappelle l'importance de cette action pour protéger la santé de tous et sa volonté de croiser cette étude avec l'état des nappes et la qualité des eaux de captage. Il souligne également l'importance de former les agents communaux seront formés sur ce sujet ; ce qui est d'ailleurs déjà engagé.

Après discussion également sur des points techniques du devis prévisionnel présenté, l'élaboration d'un PAPPH et la demande de concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental du Gard sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Objet	Date
2	Occupation terrains agricoles - Lieu-dit "Mailhan" (M. Théron-d-culture)	08/01/2016
3	Occupation salle 12 Blachère par la FNACA durant l'année 2016 renouvellement convention	08/01/2016
4	Mise à disposition des arènes en 2016 au club taurin et à l'école taurine convention tripartite	11/01/2016
5	Mise à disposition du stade à Bouillargues randonnées le 17/05/2016	15/01/2016
6	Mise à disposition du gymnase en 2016 à la Bonbonera (futsal)	15/01/2016
7	Occupation terrains agricoles - Lieu-dit Pissevin Ouest (M. Thaumaraichage)	19/01/2016
8	Mise à disposition de locaux MDA parc Blachère au CSC pour l'année 2016	19/01/2016
9	Occupation terrains agricoles - Lieu-dit Lapierre et Condamine (M. Caussegazon)	20/01/2016
10	Mise à disposition du stade au SUN ALB pour le férihand les 14 et 15 mai 2016	26/01/2016
11	Mise à disposition rdc bergerie à GAMELA NOSTRA en 2016	27/01/2016
12	Occupation terrains agricoles - Lieu-dit Les Grimaudes (M. Thaumaraichage)	03/02/2016
13	Avenant 1 CSC à la convention 2016 - utilisation de la salle 5 le lundi de 20h à 21h00	10/02/2016
14	Mise à disposition salle 12 du parc Blachère à coutumes et tradition en 2016	11/02/2016
15	Attribution marché copieurs à SHARP	15/02/2016

QUESTIONS DIVERSES

Pour répondre à la demande de Mme LAFITTE en conseil du 13 janvier dernier, Mme TRONC fait part de résultats de l'action sociale de la commune. Elle souligne notamment les chiffres suivants :

- RSA : 40 dossiers (les objets principaux du suivi individuel sont donnés)
- Mission locale : 55 dossiers
- Demandeurs d'emploi : 79
- Soit : 174 dossiers pour l'année 2015, contre 202 pour l'année 2014

Pour le CCAS :

- Demandes d'aide sociale : 42 dossiers
- Instructions RSA : 159 dossiers
- Bons alimentaires : 156 dossiers
- Secours financiers : 7 790 euros
- Logements sociaux : 71 dossiers
- Cartes de transport : Aides à hauteur de 550 euros
- Portage des repas aux aînés : 5 982 repas

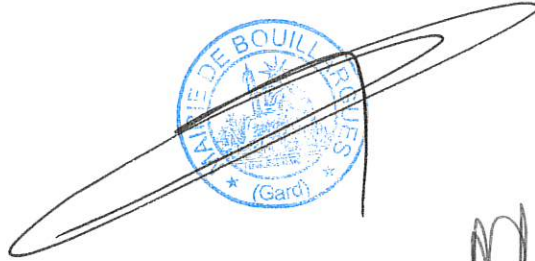
Mme VIALA demande des précisions sur le questionnaire actuellement distribué sur le marché. M. le Maire informe qu'il s'agit d'un sondage auprès des usagers pour évaluer le besoin et les attentes. A ce jour, aucune décision n'est bien sûr prise.

Mme ROMAN propose que l'immeuble de logements sociaux qui seront construits à la place des anciennes écoles, soit dénommé « résidence des anciennes écoles » ou « résidence Maurice ZARFI ». La suggestion sera relayée au promoteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire,
Marie-Pierre TRONC.

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



M. L. Stève

Débat d'Orientation budgétaire 2016

Comme chaque année, monsieur le maire, avec la présence des membres de finances communales 2016, avec quelques personnes présentes lors de la cérémonie des vœux prouvant ainsi toute la considération qu'il porte à l'égard des conseillers municipaux.

Cela prouve aussi que les mesures annoncées de baisse des impôts locaux sont avant tout des mesures de communication électoralistes, cachant la triste réalité de la gestion communale.

Baillargues reste la commune qui paie le plus d'impôts locaux par habitant parmi elles comparables au département: soit en 2014 (183€)

Rodilhan (353€) GARONS (360€) Manduel (369€) Bellignande (365€)

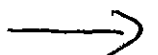
Cette situation trouve son origine par la décision de l'exécutif actuel prise dès son élection d'augmenter fortement les impôts locaux, à savoir de 2009 (2.254.000€) à 2014 (3.076.000€) soit + 36%

Mais recettes importantes ne font pas forcément une bonne utilisation des deniers publics répondant aux besoins réels de la population, la facturation des N.A.P. aux parents est l'exemple parmi d'autres.

En facturant ou en réduisant les services rendus à la population

(NAP, réduction des subventions, réduction du fonctionnement du CCAS) la municipalité compense ainsi les baisses d'impôts qu'elle se décide à en transférant les charges sur la population (idem que le eau, les O.M la TV qui sont sortis de l'impôt)

Cela prouve aussi, qu'elle est incapable de trouver des solutions pour faire aussi bien que les autres communes voisines et moins taxées.



Pour les élus de l'opposition, cette gestion municipale va
résolue la solidarité, affaiblie un peu plus les plus démunis
au bénéfice des plus favorisés, ce qui est très loin d'une gestion
en bon père de famille &